

Pourquoi utiliser OpenOffice.org 1.1

*Date de rédaction : 14 janvier 2003
Dernière révision : 8 mai 2004
Julien NOËL – julien.noel@ac-toulouse.fr*

Table des matières

À qui s'adresse ce document ?.....	3
PARTIE I : PRÉLIMINAIRES.....	4
Préambule.....	4
Introduction.....	5
Historique et présentation.....	5
Quelques notions techniques.....	6
Logiciel libre.....	6
Les formats de fichiers.....	7
PARTIE II : LAVAGE DE CERVEAU.....	9
Vous avez Word® et vous êtes content(e).....	9
Si j'avais su.....	9
Court terme.....	9
Moyen terme.....	11
A long terme.....	12
Comparaison.....	15
Les avantages du libre.....	16
En conclusion.....	17
PARTIE III : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	18
Quelques conseils pour nommer correctement ses fichiers.....	18
Un peu de typographie.....	19
PARTIE IV : LE MOT DE LA FIN.....	20
Licence de ce document.....	20
Liens Internet.....	20
Pour rire.....	20
Véridique.....	21
Citations.....	22
Un avant-goût du futur.....	22

À qui s'adresse ce document¹ ?

Ces pages ont été écrites pour des personnes qui utilisent une suite bureautique (que ce soit Microsoft Office®, Corel Suite® ou Lotus Smart Suite®) sans se poser de questions, soit parce qu'elles ont recopié illégalement ce logiciel, soit parce que leur entreprise-administration-établissement scolaire a choisi ce programme plutôt qu'un autre ou, enfin, parce qu'il était installé par défaut sur une machine achetée récemment.

Cet article s'adresse à ceux et celles qui ne maîtrisent pas l'aspect technique de l'informatique et qui ne souhaitent qu'une seule chose : QUE CELA MARCHE ! J'emploierai donc, autant que faire se peut, des mots simples et des métaphores « basiques » (au détriment de l'exactitude parfois) afin que n'importe qui puisse comprendre.

Par ailleurs, cet article tente de répondre, à travers l'exemple du traitement de textes, à la question : « *Pourquoi utiliser un logiciel libre² ?* ». En effet, la plupart des gens qui maîtrisent déjà un traitement de textes ne voit pas l'utilité de changer pour un autre logiciel, même gratuit. Et pourtant...

N'y voyez pas un simple document technique aux définitions ésotériques. Les principes qui gouvernent les logiciels libres s'apparentent à une philosophie du partage des connaissances qui dépassent de loin le cadre informatique – de la même façon que le brevetage du génome humain concerne tout le monde, et pas seulement les scientifiques.

Merci aux futur(e)s lecteurs(-trices) de signaler toutes fautes d'orthographe, erreurs ou coquilles involontaires.

Tous les liens Internet ont été vérifiés le 15 février 2003.

Tous les produits cités dans ce document sont des marques déposées ou des marques commerciales.

1 Ce document a fait l'objet d'une relecture attentive de plusieurs dizaines de personnes après avoir été diffusé ici : <http://linuxfr.org/2002/12/17/10662.html> Vous pourrez aussi y lire de nombreux commentaires et appréciations.

2 Cf. explications et définition plus bas

PARTIE I : PRÉLIMINAIRES...

Préambule

Saviez-vous qu'il existe en France des établissements scolaires qui paient la société Coca-Cola® afin que celle-ci installe, au sein de l'établissement, un distributeur de boissons. Vous avez bien lu ! C'est le collège/lycée qui paie un droit à Coca-Cola® et non l'inverse. Le prix peut parfois atteindre plusieurs milliers d'euros, suivant la taille de l'établissement et le nombre d'élèves. Mais il y a mieux.

En effet, cette demande des chefs d'établissement a été faite en accord avec le corps enseignant, lui-même habitué au Coca-Cola® et ne souhaitant même pas qu'un autre distributeur de boissons propose ses services. Les conséquences de cette politique sont maintenant bien connues :

- les enseignants (principalement les professeurs d'E.P.S.) ne disent plus aux élèves d'aller boire lorsqu'ils ont soif mais d'aller « chercher un Coca » ;
- à chaque fois qu'un enfant vient au distributeur afin de prendre « son Coca », une boisson lui est servie gratuitement pendant que la façade de la machine s'illumine en affichant un grand « Coca-Cola® » ;
- dans les villes où ce type de pratique est présente, des études scientifiques ont prouvé que les enfants sont devenus « accroc » au Coca-Cola®, ne souhaite boire que cette boisson et demande à leurs parents d'en acheter. Malheureusement, il arrive aussi souvent que les moins aisés volent tout simplement des bouteilles en grande surface.
- très rares sont les enseignants qui se sont insurgés contre cette pratique, les plus courageux d'entre eux étant qualifiés « d'emmer... » par les autres.

Vous vous demandez peut-être quels établissements sont concernés, où ils se trouvent ? Juste à côté de chez vous, Microsoft (mais ils ne sont pas les seuls) jouant ici le rôle de Coca-Cola®.

Reprenons.

Les enseignants demandent à ce que le collège/lycée s'équipe de la suite Microsoft Office® (environ 120 euros par licence) sans même se poser la question de savoir s'il existe moins cher et meilleur. Une fois installé, les enseignants demandent souvent d' « ouvrir Word® » et non pas de « lancer le traitement de textes ». À chaque démarrage, le logo Word® s'affiche en grand (qui a dit qu'il n'y avait pas de publicité dans les écoles ?). L'élève n'a plus qu'à s'accoutumer au produit, la dépendance viendra rapidement. Une fois chez lui, soit il fait acheter la suite Microsoft Office® par ses parents, soit il la pirate.

Pire. Dans ce cas de figure, plus vous utilisez Word®, moins vous pouvez vous en passer (un peu comme si Coca-Cola® mettait dans sa boisson un ingrédient rendant le consommateur dépendant à cette boisson).

Maintenant que vous avez une petite idée des aberrations qui fleurissent et se font passer pour des évidences dans le milieu informatique, vous pouvez prendre connaissance de la suite. Bonne lecture...

Introduction

La nécessité de ce document est apparue en questionnant des enseignants-stagiaires sur les raisons de leur choix pour Word®. Je m'attendais à des réponses comme « *Parce que c'est le meilleur traitement de texte...* » ou encore « *Parce que c'est Microsoft qui le produit et puisqu'il fait aussi Windows®, cela paraît logique d'utiliser Word®* »... Quelle ne fut pas ma surprise lorsque mes interlocuteurs m'ont massivement répondu qu'ils utilisaient ce traitement de texte « *parce qu'on n'a pas le choix* ». Je leur expliquai alors pourquoi j'utilisais OpenOffice.org (que j'abrègerai en OOo) plutôt que Microsoft Word® (que j'abrègerai en Word®). Je prenais alors conscience que mes arguments en faveur du logiciel libre n'avaient aucune prise réelle, même si, dans leur majorité, la plupart des gens étaient d'accord avec moi.

Je me décide donc à écrire ces pages qui, je l'espère, pourront soit vous convaincre de la bonne idée d'utiliser OOo soit vous servir, afin qu'à votre tour, vous puissiez *prêcher la bonne parole*.

Afin d'éviter toute polémique, je tiens à préciser que j'ai été un grand utilisateur de Word® jusqu'en octobre 2001, date de mon passage à OOo. Je n'ai aucun intérêt ni aucun rapport avec la société Sun (qui a *offert* le code source de StarOffice à la communauté informatique).

D'autre part, je ne souhaite pas que mes propos soient interprétés comme de l'anti-Microsoft. Ce qui est dit ici est valable pour d'autres programmes informatiques produits par d'autres sociétés utilisant les mêmes procédés que Microsoft. Si je cite souvent Word® comme exemple, c'est parce qu'il s'agit du traitement de texte le plus connu et probablement le plus utilisé en France.

Évidemment, ce document a été écrit uniquement avec des logiciels libres : OpenOffice.org et Linux³.

Historique et présentation

OOo est issu d'un logiciel commercial, StarOffice®, produit par une société allemande, StarDivision. La société Sun a racheté StarDivision et a mis sur le marché StarOffice® 5.2 Cette version a fait parler d'elle surtout dans le monde enseignant (et probablement ailleurs) car elle était gratuite. Cependant, son interface était déroutante (quoique très appréciée par certains utilisateurs). C'est en octobre 2000 que la société Sun a 'offert' le code source de StarOffice à la communauté informatique. Pour quelles raisons a-t-elle pris cette décision ? Pour s'attirer la bienveillance du monde du logiciel libre ? Pour se faire aider par cette même communauté à améliorer son programme⁴ (OOo a énormément évolué en deux ans) ? Pour tenter de briser les parts de marché de Microsoft ? Peu importe. Les sources d'OOo sont maintenant sous licence libre. Cela signifie que quelles que soient les décisions ultérieures prises par Sun, OOo restera un logiciel libre.

OOo est une suite bureautique (c'est-à-dire un ensemble de logiciels prévus pour la bureautique) contenant un traitement de textes (de type Word®), un tableur (de type Excel®), un logiciel de présentation (de type Powerpoint®) et un logiciel de dessin.

Pourquoi ce nom d'OpenOffice.org et non OpenOffice ? Tout simplement parce que le

³ Linux – ou GNU/Linux – est un système d'exploitation (tout comme Microsoft Windows®) libre et extrêmement puissant.

⁴ Il faut savoir que le 'monde libre' évolue à une vitesse vertigineuse. L'entraide est généreuse et souvent désintéressée (par exemple, ce document a été écrit sur mon temps libre. Les sites <http://linuxfr.org> ou <http://www.framasoft.net> sont maintenant par des bénévoles uniquement). En août 2002, cette même communauté s'est cotisée (100 000 € récoltés en un mois, avec l'aide probable de sociétés privées) afin de racheter les sources d'un logiciel – Blender – pour les rendre libres.

nom OpenOffice est déjà déposé. Si vous faites publiquement référence à la suite bureautique (dans un exposé, un document, un article etc.), il est recommandé d'utiliser le terme exact : OpenOffice.org.

Enfin, la suite bureautique StarOffice (qui est payante et qui est développée par la société Sun) utilise le développement d'OOo pour s'améliorer. Pour simplifier, StarOffice est devenue un logiciel dérivé d'OOo.

Quelques notions techniques

Avant d'expliquer l'intérêt d'utiliser OpenOffice.org, il vous faut d'abord bien comprendre ce qu'est un logiciel libre et ce que sont les formats de fichiers. Une fois ces notions assimilées, vous percevrez mieux ce qui suit. En effet, si vous êtes attiré par la gratuité d'OOo, vous risquez d'être rapidement déçu, surtout lorsque vous devrez échanger des fichiers. N'y voyez pas la panacée. Si OOo permet de faire des économies immédiates, une sensibilisation et une formation aux problèmes des formats de fichier non documentés s'impose par la suite (et donc, coûte de l'argent).

OOo est une solution qui satisfait totalement mes besoins – je n'utilise plus ni Word® ni Windows® depuis plusieurs mois. Mais OOo ne vous conviendra qu'à condition d'avoir compris les tenants et les aboutissants liés à l'utilisation d'un traitement de textes libre. C'est ce qui va vous être expliqué maintenant.

Logiciel libre

Pour bien percevoir ce qui différencie un logiciel libre des autres programmes, il faut d'abord comprendre ce qu'est le code source d'un programme. Pour cela, prenons une image, celle de la mousse au chocolat.

Au départ, la mousse au chocolat, c'est une recette (lisible par n'importe qui sachant lire) avec des ingrédients. A l'arrivée, c'est un mélange homogène qui n'a plus grand chose à voir avec les ingrédients de départ. Et si l'on n'y connaît rien en cuisine, en mousse au chocolat et si l'on ne possède pas la recette, on n'est bien incapable de revenir en arrière, c'est-à-dire d'expliquer comment et avec quoi a été faite la mousse au chocolat.

Un programme informatique (comme Windows® ou Word®), c'est un peu similaire. Au départ, c'est un ensemble de lignes de code (lisibles par tous les informaticiens qui connaissent le langage utilisé) composées de différentes instructions (cet ensemble est appelé 'code source du programme'). Ensuite, ce code source est compilé (on parle de forme binaire), c'est-à-dire, de façon très schématique, qu'il est traduit dans le langage de l'ordinateur, une langue incompréhensible pour les humains mais pas pour la machine. Tout comme la mousse au chocolat, une fois compilé, le programme est non seulement illisible par une personne mais en plus, il est quasiment impossible de revenir en arrière (vers la 'recette originale') et donc de savoir comment il a été écrit. Une conséquence immédiate est que, lorsqu'on ne possède pas le code source d'un programme, on n'a aucun moyen de contrôle sur le programme en question, c'est-à-dire que l'on est incapable de déterminer son fonctionnement exact (sans la recette de la mousse au chocolat, vous ne pouvez pas savoir quels sont les ingrédients utilisés). Évidemment, sans code source (la recette), il n'est pas possible de modifier le programme.

Un logiciel libre est donc une mousse au chocolat dont la recette est disponible, et, qui plus est, modifiable à volonté – contrairement à un logiciel propriétaire.

Un logiciel libre est un programme protégé par une licence spécifique extrêmement

précise qui autorise notamment :

- tout utilisateur à recopier le programme à volonté, quel qu'en soit l'usage, personnel ou professionnel⁵ ;
- à redistribuer le programme sans avoir le moindre compte à rendre au créateur du programme ou à une société ;
- tout utilisateur à pouvoir lire, modifier et redistribuer le code source du programme⁶.

En termes simples, si un utilisateur recopie un logiciel libre, en fait des copies pour ses élèves, ses employés ou ses ami(e)s, il ne commet alors aucune infraction et n'enfreint aucune loi. Ce type de comportement est même souhaité par l'auteur du logiciel qui espère, de ce fait, que vous lui ferez part de vos commentaires/suggestions afin de lui permettre d'améliorer son oeuvre (mais rien ne vous y oblige).

Ces licences (la plus célèbre étant la G.P.L. pour G.N.U. General Public Licence⁷) ont été écrites afin de permettre une large diffusion des connaissances liées au logiciel. C'est un esprit de partage du savoir (le même que celui du monde enseignant) qui a motivé les créateurs de ces textes, à l'inverse des logiciels propriétaires qui privent, eux, les utilisateurs de quasiment toute liberté.

Pour information, la licence sous laquelle est éditée OOo n'est pas la G.P.L. mais une licence « dérivée », la L.G.P.L pour Lesser General Public Licence. Il existe une différence très importante entre les deux licences G.P.L et L.G.P.L. mais cette distinction ne concerne absolument pas l'utilisateur lambda.

Les formats de fichiers

Lorsque vous tapez un texte par exemple, vous devez ensuite l'enregistrer en lui donnant un nom. Sous Windows® (et sous d'autres systèmes d'exploitation aussi), les noms de fichiers se décomposent ainsi : NOM.EXTENSION. Par exemple, dans le fichier **julien.txt**, **julien** est le nom et **txt** est l'extension qui détermine (normalement) le format du fichier, ces deux parties étant séparées par un point :

- **NOM** : quand vous enregistrez votre travail (que ce soit une image ou un texte), le logiciel vous demande de compléter un cadre en donnant un nom. Vous pouvez mettre ce que vous voulez en respectant les conseils donnés plus loin.
- **EXTENSION** : par défaut, lorsque vous créez un fichier avec le programme Bloc-notes et ne contenant donc que du texte, le programme va lui attribuer l'extension TXT, abréviation de texte. L'intérêt est que, lorsque vous verrez l'extension de ce fichier, vous pourrez tout de suite vous dire : « *C'est un fichier texte or je recherche un fichier image donc ce n'est pas ce document qui m'intéresse* »⁸. Le programme Paint® va, lui, attribuer l'extension BMP (pour BitMap Picture). Le traitement de texte Word® va affecter l'extension DOC par défaut (pour document).

L'extension d'un fichier va déterminer son type ou son format. De la même façon, lorsque vous achetez un magnétoscope de type VHS (le type ou format des cassettes), alors vous devrez utiliser uniquement des cassettes de ce format.

5 Il y a des restrictions mais elles ne concernent pas un utilisateur « normal », c'est-à-dire un utilisateur qui ne va ni modifier le programme, ni le revendre par exemple.

6 On pourrait croire que ce dernier point n'intéresse que les informaticiens. En fait, l'accès au code source du programme vous assure une transparence totale de par le fait qu'en cas d'anomalie ou de bizarrerie intégrées au programme, il se trouvera quasiment à coup sûr un programmeur capable de les détecter et de les corriger ou, le cas échéant, d'avertir les utilisateurs des dangers liés à l'utilisation de ce programme.

7 Voir <http://www.gnu.org/home.fr.html> (pages en français).

8 ATTENTION : ce n'est pas parce qu'un fichier porte l'extension TXT qu'il est forcément au format texte car une extension peut se modifier « à la main » tout simplement en renommant le fichier.

Ces extensions présentent de nombreux avantages (on sait immédiatement de quel type de fichier il s'agit). Vous pouvez vous-même décider d'une autre extension lors de l'enregistrement du fichier tout en sachant que cela peut avoir des conséquences sur votre fichier (cela peut notamment entraîner des modifications non désirées).

Voici une liste non exhaustive d'extensions plus ou moins connues.

- **TXT** : correspond à un fichier texte (et uniquement du texte, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune mise en forme, aucun tableau, aucun dessin etc.). C'est un format quasi-universel et lisible sur tout type d'ordinateurs et par n'importe quel traitement de texte. De tels fichiers ne peuvent pas contenir de virus (s'il s'agit réellement d'un fichier au format texte, c'est-à-dire si l'extension TXT n'a pas été modifiée 'à la main').
- **DOC** : correspond à un fichier créé avec le traitement de texte Word®. C'est un format propriétaire ce qui signifie, grossièrement, que si vous souhaitez relire votre fichier, il vous faut impérativement Word®⁹ (d'autres traitements de texte pourront peut-être lire votre fichier mais pas très bien et il y aura très probablement des pertes de données). De tels fichiers peuvent contenir des virus (appelés macro-virus).
- **XLS** : correspond à un fichier créé avec le tableur Microsoft Excel®. Voir les remarques ci-dessus pour le reste.
- **LWP** : correspond à un fichier créé avec le traitement de texte Lotus Word Pro®. Voir les remarques ci-dessus pour le reste (notez cependant que des virus créés pour la suite Lotus sont très rares).
- **SXW** : correspond à un fichier créé avec le traitement de texte OOo. C'est un format totalement documenté et tout logiciel qui souhaite lire ou créer des fichiers à ce format pourra le faire exactement de la même façon que OOo. Cependant, pour le moment (décembre 2002), seules OOo et StarOffice® 6.0 peuvent lire et créer des fichiers au format SXW. Pas de virus en vue pour l'instant. Mais nul doute que cela viendra un jour.
- **RTF (Rich Text Format)** : correspond à un fichier créé avec un traitement de texte (si celui-ci permet d'enregistrer dans ce format). C'est un format plus « ouvert » que DOC ou LWP, ce qui le rend plus compatible avec de nombreux traitements de texte existants. De tels fichiers peuvent contenir des virus sous certaines conditions (voir la note suivante).
- **PDF (Portable Document Format)** : format très présent sur Internet. C'est un format propriétaire mais entièrement documenté et les programmes permettant de lire ce type de fichier sont en général gratuits (le plus connu étant Acrobat Reader®). De tels fichiers peuvent contenir des virus¹⁰.
- **HTM¹¹ ou HTML (Hyper Text Markup Language)**: correspond à un fichier créé pour être visible sur Internet. C'est un format totalement compatible avec n'importe quel Navigateur (programme permettant de surfer sur Internet – il en existe de très nombreux et gratuits) et sur tout système d'exploitation. C'est un format public qui n'appartient à aucune société. De tels fichiers peuvent contenir des virus (virus qui ne fonctionneront qu'avec certains navigateurs).
- **GIF** : correspond à un fichier créé avec un logiciel d'image. Un fichier avec l'extension GIF est une image. C'est un format propriétaire et breveté mais documenté qui ne pose aucun problème de compatibilité et un fichier de ce format peut être visualisé avec n'importe quel programme adéquat. De tels fichiers ne peuvent pas contenir de virus.
- **PNG** : correspond à un fichier créé avec un logiciel d'image. Un fichier avec l'extension PNG est

9 Il existe des programmes gratuits, téléchargeables et produits par Microsoft qui permettent de lire parfaitement un fichier Word®. Mais cela ne résout en rien les problèmes liés aux formats des fichiers.

10 Les fichiers PDF et RTF peuvent contenir des virus sous certaines conditions. Voir, à ce propos :

- <http://www.sophos.com/virusinfo/analyses/vbspeachypdfa.html>
- <http://www.sophos.com/virusinfo/analyses/vbsrtfsenecs.html>

11 Des organismes indépendants travaillent à la normalisation des formats de données. C'est le cas pour les protocoles Internet mais aussi pour le HTML et le XML. <http://www.w3.org/>

une image. C'est un format libre de droit et entièrement documenté (mis au point afin de créer une alternative au format GIF) qui ne pose aucun problème de compatibilité et un fichier de ce format peut être visualisé avec n'importe quel programme adéquat. De tels fichiers ne peuvent pas contenir de virus.

- JPEG ou JPG : correspond à un fichier créé avec un logiciel d'image. Un fichier avec l'extension JPEG est une image. C'est un format documenté qui ne pose aucun problème de compatibilité et un fichier de ce format peut être visualisé avec n'importe quel programme adéquat. De tels fichiers ne peuvent pas contenir de virus.
- ZIP : fichier créé avec un logiciel de compression (comme Winzip® ou d'autres). C'est un format ouvert donc compatible avec tous les logiciels capables de lire ce format. On trouve des programmes gratuits et libres permettant de créer des archives au format ZIP. Un fichier ZIP peut contenir des virus si le fichier compressé en contient, évidemment.

PARTIE II : LAVAGE DE CERVEAU

Vous avez Word® et vous êtes content(e).

Vous vous trouvez probablement dans l'une des situations suivantes :

- vous avez acheté ou vous venez d'acquérir une suite bureautique (comprenant tableur, traitement de textes etc.) pour la somme dérisoire de 185 €(au moins ;-)). Vous êtes en règle avec votre conscience et avec la loi. Vous êtes probablement très satisfait(e) de vous-même parce qu'à ce prix là, ces logiciels doivent être vraiment fabuleux. À se demander s'ils ne corrigeraient pas les copies des profs ! En plus, si c'est la société Microsoft© qui l'a conçu, cela ne peut-être que bon.
- vous avez « recopié », pas tout à fait dans la légalité, Microsoft Office® ou toute autre suite bureautique, peut-être même en récupérant un crack sur Internet pour le faire fonctionner. Vous êtes fier(e) de vous : un véritable génie en informatique qui n'enrichit pas Bill GATES. En plus, vous n'aviez pas d'argent pour vous payer ce programme que, de toute façon, vous n'avez jamais eu l'intention d'acheter évidemment !

Alors quoi ? Alors, dans les deux cas, ces personnes sont perdantes sur tous les tableaux, la première (honnête) peut-être même plus que la seconde (soucieuse de faire des économies) car elle y aura laissé une somme rondelette. Voici pourquoi.

Si j'avais su...

Utiliser un programme propriétaire et non libre (Microsoft Office®, Lotus Smart Suite®, Corel Suite®...) est un mauvais calcul, que ce soit à court terme, à moyen terme ou à long terme. Explications.

Court terme

En payant cher un produit créé par une grande marque, le consommateur se sent rassuré. C'est tout à fait normal : nous sommes dans une société où l'argent attribue une valeur aux biens de consommation. Plus le prix est important, meilleur est l'objet (évidemment, c'est tout à fait discutable). D'autre part, les marques influencent, via la publicité, les consommateurs que nous sommes. Plus l'image d'une marque est bonne, plus cette dernière pourra facilement justifier des prix élevés¹². Conclusion : un produit très bon marché ou gratuit d'une marque inconnue n'inspire aucune confiance. Et pourtant...

En informatique, les données diffèrent sensiblement. En effet, le coût le plus important pour un logiciel, c'est sa mise au point (création et test). Une fois conçu, le prix de la duplication du produit est dérisoire (contrairement à une automobile par exemple). Ainsi, si une personne crée un logiciel et le met gratuitement à disposition, cela ne lui coûte quasiment pas un euro – si l'on met de côté Internet. L'utilisateur pourra télécharger le programme pour un prix tout aussi dérisoire. Au bout du compte, le logiciel peut être fabuleux... ou exécration. Peu importe. *Producteur* et *consommateur* n'auront quasiment rien payé (sauf, évidemment, beaucoup de temps pour le concepteur). Dans le domaine de l'informatique, il faut donc mettre de côté l'axiome « *bon produit*

12 Lire, à ce propos, un ouvrage très intéressant sur le rôle des marques dans notre société : « No Logo » de Naomi KLEIN – Éditions Actes Sud

= *prix élevé* ». De nombreux logiciels gratuits sont d'excellente facture (comment vivre en produisant du gratuit est un autre problème...).

Vous pensez qu'en achetant un produit d'une grande marque, cela vous assure la qualité. Détrompez-vous. Si vous utilisez Microsoft Windows® depuis un certain temps, vous avez peut-être déjà vu ces messages sibyllins vous signalant une erreur dans le module machin-bidule-chouette du Kernel 32. Votre traitement de textes ne répond plus ou « plante » sans raison ? Vous vous dites, à juste titre, que ce n'est pas bien grave et que, ma foi, l'informatique est si compliquée que c'est probablement inévitable. Vous avez sûrement raison. Mais peut-être pourriez-vous vous poser ces questions¹³ :

- il y a plus de 30 ans, des hommes sont partis sur la lune et en sont revenus grâce à des systèmes et des programmes informatiques 10 000 fois moins puissants que ceux d'aujourd'hui. Est-il normal qu'actuellement, un banal traitement de textes se bloque pour un malheureux document de quelques pages ?
- les avions actuels utilisent à profusion l'informatique. Certes, il y a des accidents (la plupart du temps dus à une erreur humaine). Mais des centaines d'avions volent chaque jour sans avoir besoin de redémarrer le moteur à chaque fois que le système informatique embarqué bloque sans raison. Alors pourquoi n'en serait-il pas de même pour mon ordinateur personnel¹⁴ ?
- un traitement de texte est composé de centaines de milliers de lignes de programme et il n'est probablement pas possible que tout fonctionne sans quelques ratés. Mais si vous appliquez cela à votre voiture, combien de pannes seriez-vous prêt à accepter ? Une par mois ? Une par semaine ? Maintenant, essayez de vous souvenir à quand remonte le dernier dysfonctionnement de votre ordinateur. Comment se fait-il que nous acceptions autant de problèmes pour l'ordinateur, alors que nous ne tolérerions jamais un aussi grand nombre de pannes pour tout autre appareil ?
- un logiciel sans erreur n'est probablement pas prêt d'exister¹⁵. Mais, dans ce cas, il est curieux de constater que certains informaticiens trouvent du temps pour adjoindre à leurs programmes des choses sans aucun rapport avec le produit vendu et qui ne font qu'alourdir le logiciel alors qu'il serait plus judicieux de corriger les dysfonctionnements avant d'ajouter des babioles inutiles. Une preuve ? Saviez-vous que Word® 97 contient un jeu de flipper basique, pas très joli (et inutile pour traiter du texte) que l'on peut faire apparaître moyennant une petite manipulation¹⁶ ? Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site <http://www.eeggs.com/> qui recense tous les petits programmes cachés de ce type (Word® 97 n'en a évidemment pas le monopole). Vous accepteriez qu'un fabricant d'automobiles propose d'installer gratuitement un grille-pain dans chacun de ses véhicules alors même que ses voitures sont sujettes à des pannes régulières ?

A court terme, vous payez donc un produit très cher et dont la qualité n'est pas forcément en rapport avec le prix. Économiquement, c'est un mauvais calcul.

13 Vous devriez lire, à ce sujet, l'excellent article de Roberto DI COSMO intitulé « Piège dans le cyberspace » que vous trouverez en tapant le titre dans un moteur de recherche. Il était disponible ici récemment : <http://severino.free.fr/archives/copieslocales/piegedanslecyberspace.html>

14 Un lecteur attentif a écrit : « *J'y apporterai toutefois une petite nuance quant à ton parallèle avec les avions de ligne. Leur système informatique n'est pas aussi solide que tu le dis, j'en sais quelque chose, je suis pilote sur A320 ! En fait on a régulièrement un ou plusieurs calculateurs qui plantent. C'est même normal, le soft est régulièrement modifié pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires ou opérationnelles, de même que le hardware, sans compter que le tout doit subir l'assaut de dizaines de transferts électriques par jour ! Heureusement, tous les systèmes sont doublés voire triplés et même quintuplés dans certains cas ce qui fait que pendant que l'un redémarre tranquillement et effectue ses autotests, l'autre prend le relais, et la sécurité n'est jamais mise en jeu ...* »

15 Même sous Linux ;-)

16 Voici la procédure à suivre : 1. Ouvrez un nouveau document ; 2. Tapez "Blue" (sans les guillemets) ; 3. Sélectionnez le mot entier ; 4. Allez dans le menu Format puis choisissez le menu Police ; 5. Choisissez le style gras et la couleur bleu ; 6. Tapez une espace après le mot "Blue" ; 7. Cliquez sur le menu Aide (le point d'interrogation) puis A propos de Microsoft Word : une fenêtre apparaît ; 8. Appuyez simultanément sur les touches Ctrl-Shift et clic gauche de la souris sur l'icône de Word® (en haut à gauche de la fenêtre) ; 9. Le flipper apparaît : Z pour la gauche, M pour la droite et ESC pour sortir.

Moyen terme

Vous pensez qu'en piratant un logiciel, *c'est toujours ça de gagné*. Erreur. Contrairement aux messages véhiculés, le piratage n'est pas forcément mauvais pour tout le monde.

Prenons le cas d'un enseignant (que vous pourrez adapter suivant votre environnement de travail) qui recopie illégalement Word®. Boouuuuh ! C'est vilain. C'est très vilain et c'est illégal. En plus, moralement, si cette personne doit ensuite apprendre à ses élèves la probité et l'intégrité, il y a comme un petit problème. Mais passons et revenons à notre professeur trop content d'avoir la dernière version de Word® qu'il va s'empresse d'utiliser. Voici les conséquences :

1. si le collège ou le lycée décide de s'équiper d'ordinateurs, le principal ou le proviseur va interroger ses enseignants et leur demander quels sont leurs besoins logiciels. Après s'être durement familiarisé et habitué à Word®, que pensez-vous que notre professeur va répondre ? « *Installons la suite Microsoft Office®, évidemment !* ». Et voilà une partie de l'argent du contribuable qui s'envole pour Redmond¹⁷. Si cette personne a fait des économies en piratant, il est intéressant de noter qu'une (infime) portion de ses impôts part dans des licences Word® « grâce » à elle.
2. Une fois la suite bureautique dernier cri installée, les élèves vont pouvoir travailler dessus. Conséquences : l'enseignant fait involontairement la promotion d'un produit – que son établissement a payé fort cher – auprès d'un public acquis d'avance et ayant confiance en lui, public qui s'empresse de demander à ses parents de lui acheter... Word®.

Vous comprenez maintenant pourquoi le piratage n'est pas si mauvais que cela pour les concepteurs de logiciels (attention : le piratage est contraire à la loi et tout à fait condamnable).

Il est aussi à noter que la copie illégale incessante des dernières versions a un autre effet à moyen terme : il contraint les utilisateurs (honnêtes ou non) à mettre à jour, soit en payant, soit en piratant. Explications.

Vous êtes heureux : vous venez de récupérer la dernière version de Word®. Le nec plus ultra : une interface magnifique, un petit chien qui aboie pour vous signaler une idée ou vous suggérer quelque chose d'essentiel, des boutons de partout. Bref, le bonheur. Vous vous empressez de l'utiliser et vous envoyez un courrier électronique à un ami avec, en fichier joint, un document créé avec votre Word®. Le bonheur dites-vous ? Pas pour tout le monde, et certainement pas pour votre ami qui ne pourra peut-être pas lire votre message pour cause d'incompatibilité car il ne possède pas encore la dernière version de Word® (comment réagiriez-vous si cette personne vous envoyait un film en DVD alors que vous n'avez pas de lecteur adéquat ?). Que va faire votre ami ? Tout simplement tenter de récupérer votre version afin de la recopier à son tour. Bien sûr, pour ce type de manipulation, il faut s'y connaître un peu. Car l'utilisateur lambda, lui, va aller chez son revendeur préféré afin de chercher une mise à jour coûtant plusieurs centaines d'euros (seulement) ! Pourtant, Word® 97 couvrirait probablement 100 % de vos besoins. Mais voilà, s'il y a une nouvelle version, c'est sûrement parce qu'elle est meilleure. Et puis, de toute façon, on ne trouve plus Word 97¹⁸ dans le commerce. Autant passer à Word 2035, non ?

En conclusion, pirater ou acheter un logiciel finit par vous coûter cher, soit directement (quand il faut passer à la caisse), soit indirectement (quand il faut payer vos impôts).

Et ce n'est pas tout.

¹⁷ Redmond est une ville au nord ouest des États-Unis où se trouve la maison mère de Microsoft.

¹⁸ <http://www.zdnet.fr/actualites/technologie/0,39020809,2124921,00.htm> nous apprend que « *l'assistance technique [fournie par Microsoft] pour Windows 98 et NT prendra fin le 30 juin 2003* », soit six ans environ après la sortie de leur produit...

A long terme

L'utilisation de logiciels propriétaires a des effets sur le long terme qu'on ne perçoit que très tardivement et, souvent, trop tard. Parfois, une prise de conscience rapide est possible. Encore faut-il s'y connaître un peu en informatique.

Word® (tout comme WordPerfect® ou Lotus Word Pro®) n'est pas un logiciel libre. Cela signifie que vous n'avez pas accès au code source du programme. Vous ne pouvez donc pas savoir comment il fonctionne ni comment il enregistre vos documents. « *Sans importance. Pourvu qu'il marche !* » me direz-vous. Détrompez-vous. Voici une petite expérience où la protection de la vie privée en prend pour son grade :

1. Ouvrez votre programme Word®¹⁹.
2. Une page blanche apparaît. C'est un document vierge. Tapez « *Ceci est un message secret.* ».
3. Enregistrez votre document sous le nom ESSAI.DOC (vérifiez que le format d'enregistrement est DOC).
4. Effacez maintenant la phrase précédente (« *Ceci est un message secret.* ») puis entrez le texte « *Merci Bill !* ».
5. Enregistrez (en cliquant simplement sur l'icône 'ENREGISTRER') puis fermez votre document.
6. Ouvrez-le de nouveau. Maintenant, vous ne pouvez plus annuler les actions précédentes (via l'icône 'ANNULER') afin de faire réapparaître le texte initial. Donc « *Ceci est un message secret.* » est définitivement perdu. Définitivement ? Pas sûr.
7. Fermez Word® puis lancez l'Explorateur Windows®.
8. Allez dans le répertoire où est enregistré ESSAI.DOC et renommez ce fichier en ESSAI.TXT (vous avez donc modifié manuellement l'extension de ce fichier). Si jamais l'extension DOC n'apparaît pas, vous devez décocher une option du type MASQUER AUTOMATIQUEMENT LES EXTENSIONS CONNUES.
9. Double-cliquez sur ESSAI.TXT. C'est le programme Bloc-Note qui ouvre ce fichier.
10. Surprise : cherchez bien, vous allez trouver « *Ceci est un message secret.* ».
11. Merci qui ?²⁰

Comment se fait-il que Word® conserve ce texte que vous avez supprimé et que vous ne pouvez plus récupérer ? Pourquoi ce programme enregistre-t-il des données à votre insu ? Que se passerait-il si vous aviez envoyé ce document via Internet et que le destinataire fasse la même manipulation que vous et tombe sur des données que vous ne désiriez pas dévoiler ?

L'utilisation d'un programme commercial et non libre pose donc de façon cruciale la question sur la protection de la vie privée. Mais il y a « mieux ».

Imaginons que vous ayez tapé l'intégralité de vos cours (si vous êtes enseignant) avec votre traitement de textes préféré. Imaginons aussi que vous utilisez l'informatique pour écrire votre courrier ou enregistrer votre journal intime. Bref, vous produisez des documents – importants à vos yeux – que vous conserverez sous forme numérique et que vous souhaiterez pouvoir relire dans un an, cinq ans ou vingt ans. Avec un logiciel propriétaire et non libre, cela ne sera peut-être pas possible²¹. Prenons l'exemple de Word® (qui est tout aussi valable pour WordPerfect® ou Lotus

19 Ce genre de manipulation fonctionne avec Word® 2, Word® 6 et, dans une moindre mesure, avec, Word® 97, Word® 2000 mais pas avec Word® 2002.

20 En fait, parmi les informations lisibles, vous pourrez lire que Word enregistre aussi le numéro de version ainsi que l'emplacement où a été sauvegardé votre document. On peut légitimement se demander quelles informations se cachent dans les autres caractères illisibles... Voir à ce sujet : <http://perso.wanadoo.fr/websecurite/>

21 Un lecteur signale que « (...) le produit MS-Publisher® 2.0, très utilisé dans les écoles il y a quelques temps, produit

Word Pro®)

Comme cela est expliqué dans la partie *Les formats de fichiers*, Word® produit, par défaut, des documents au format DOC, format dont les spécifications ne sont pas publiques. Des explications un peu techniques s'imposent.

Reprenons l'image précédente d'un magnétoscope utilisant un certain type de cassettes (pour mémoire, au début de la vidéo, il existait plusieurs format de cassettes vidéos : VHS, Bétamax et V2000. Le VHS, bien que n'étant pas le meilleur système – le V2000 offrait une meilleure qualité d'image – s'est imposé et tous les magnétoscopes vendus aujourd'hui utilisent le format VHS).

Imaginons la situation suivante : le fabricant de magnétoscope MICROMOU décide de sortir un nouveau modèle de magnétoscope super-méga-génial (au moins !). De deux choses l'une :

- soit ce magnétoscope utilise le format VHS qui existe déjà et accepte toutes les cassettes VHS du marché, quelle que soit la marque qui produit ces cassettes ;
- soit ce magnétoscope super-méga-génial utilise un nouveau type de cassette (lui aussi super-méga-génial) mais fabriqué uniquement par MICROMOU.

Dans le premier cas, pas de problème, vous pourrez acheter vos cassettes où bon vous semble et resterez libre de choisir votre lieu d'approvisionnement.

Dans le second, en revanche, vous ne pourrez acheter que des cassettes MICROMOU chez les revendeurs MICROMOU qui, absence de concurrence oblige, pratiqueront les prix qu'ils souhaitent. En effet, MICROMOU souhaite faire un maximum de bénéfices et ne dévoile que partiellement à ses concurrents comment est fabriqué son super-méga-génial magnétoscope et son nouveau format (cela s'appelle les spécifications). MACRODUR, le principal concurrent de MICROMOU, s'empressera donc de produire des magnétoscopes capables de lire les nouvelles cassettes MICROMOU (car n'oubliez pas que ce format est super-méga-génial et tout le monde l'achète).

Malheureusement pour MACRODUR, MICROMOU n'a pas livré tous les secrets de son super-méga-génial magnétoscope et un magnétoscope MICROMOU fonctionnera beaucoup mieux avec une cassette MICROMOU qu'avec une cassette produite par MACRODUR! De même, un magnétoscope MACRODUR ne fonctionnera pas correctement avec une cassette MICROMOU. Bref, c'est le bor... et tout cela, parce que MICROMOU a créé son propre format de cassette pas vraiment compatible avec ce qui existe sur le marché.

Vous vous dites alors qu'il faut être fou pour acheter ce nouveau type de magnétoscope. En effet, vous serez alors complètement dépendant de MICROMOU qui, le sachant, fera tout pour conserver ce pouvoir sur vous.

Pourtant, c'est exactement la situation actuelle dans le monde informatique, Microsoft© jouant ici le rôle de MICROMOU. Comment cela est-il possible ? Explications...

Microsoft© sort un nouveau traitement de texte qui est – probablement – mieux que le précédent. Mais les données générées avec ce logiciel sont enregistrées dans un format mystérieux (le fameux .DOC) dont Microsoft© a le secret. Ce secret est dévoilé partiellement à la concurrence qui pourra produire des logiciels capables de lire de tels fichiers mais le résultat final sera loin d'être identique au document original. Que se passe-t-il alors ? Les personnes qui ont le traitement de texte de Microsoft© sont dépendantes de Microsoft© qui décide de l'évolution du format DOC et incite (directement ou indirectement) les gens à utiliser (et donc à acheter) la nouvelle version de son traitement de texte !

Il existe, grosso-modo, deux types de format :

des fichiers qu'aucune autre version de Publisher® ne sait lire. Essayez d'ouvrir un fichier Publisher® 2.0 avec Publisher® 97... Impossible ça ne marche pas. ».

- les formats dits publics ou documentés²² et que tout le monde peut utiliser sans souci car tout logiciel respectant les spécifications de ce format pourra lire les documents exactement de la même façon que le programme qui a servi à créer ces documents (par exemple, le format VHS est parfaitement documenté car si l'on vous prête une cassette, vous ne vous souciez pas de la marque du magnéto-scope qui a enregistré la cassette : vous pourrez lire celle-ci sans (trop) de soucis. De même pour les CD audio : peu importe avec quels matériels a été fabriqué le CD car il respecte un cahier des charges²³ précis ce qui permet à votre lecteur de CD de le lire parfaitement) ;
- les formats propriétaires documentés (entièrement ou partiellement) ou non.

Dans le premier cas, toute personne sachant programmer peut concevoir un logiciel capable de lire ou de produire des documents dans ce format. En effet, la documentation expliquant le fonctionnement de ce format est exhaustive.

Dans le second cas, le propriétaire du format met à la disposition de ses concurrents ce que bon lui semble. Aux concurrents de croire sur parole les spécifications du format et d'essayer de faire un programme capable de lire et écrire ce format, tout en sachant qu'ils ne pourront jamais faire aussi bien que l'original.

Évidemment, le format utilisé par Word® n'est pas totalement documenté – et c'est voulu – car cela oblige à utiliser Word® pour relire le document.

Revenons maintenant à nos courriers et autres journaux intimes que l'on souhaite relire dans plusieurs années. La question qui se pose est la suivante : y aura-t-il des programmes capables de lire un fichier Word® dans vingt ans ? Rien n'est moins sûr puisque Microsoft© ne met pas à la disposition de la communauté informatique toutes les informations nécessaires pour lire des fichiers au format Word®^{24 25}.

De même, si vous possédez un appareil photo numérique et que vous conservez vos photos sur votre disque dur, il est évident pour vous que vos photos doivent pouvoir être visionnées dans 10, 20 ou 50 ans. Et ce sera le cas si vos fichiers photos sont au format JPEG car les spécifications sont publiques.

OOo apporte-t-elle une solution ? Il semble que oui. Ce casse tête des formats de fichier concernant traitement de textes et tableur (et je ne parle pas des autres) est un véritable problème qui, pour le moment, n'a pas trouvé de solution. Cependant, il semble qu'une réelle alternative soit en train de se dessiner. En effet, en plus d'être gratuite mais surtout libre, cette suite bureautique utilise un format de fichier promis à un bel avenir : le XML. Sans entrer dans les détails, il faut savoir que ce format s'inscrit comme le digne successeur du HTML en très très amélioré. Public, ce format peut donc être (en théorie – mais cela ne pose pas de problèmes techniques insurmontables) supporté par n'importe quelle application qui désire produire ou lire ce format. OOo utilise ce format 'mixé' avec le format de compression ZIP (ce qui permet d'obtenir des fichiers ayant une taille très réduite par rapport à un DOC ou un XLS traditionnel). Au final, les

22 Par exemple, les formats suivants sont totalement documentés : ZIP, HTML, TXT, GIF, JPEG, PNG, PDF, WAV, MP3... Ainsi, si vous recevez un fichier compressé au format ZIP, vous ne vous intéressez pas au logiciel qui a permis de le créer mais simplement au contenu de ce fichier que vous ouvrirez peut-être avec Winzip®. Pourtant, le fichier a très bien pu être compressé sous Linux sans utiliser Winzip®, et vous pourrez cependant l'ouvrir sans aucun problème.

23 Certains CD audio mis en vente ne sont pas lisibles sur les ordinateurs. Il faut savoir que ces produits ne respectent pas les normes des CD audio. Ce ne sont donc pas de vrais CD audio. D'ailleurs, vous ne trouverez pas le logo indiquant que c'est un compact disc audio.

24 <http://www.zdnet.fr/actualites/technologie/0,39020809,2124921,00.htm> informe que « Microsoft envisage une compatibilité réduite pour le prochain Office [...] [qui] ne sera compatible qu'avec les toutes dernières versions des systèmes d'exploitation: Windows 2000 - dotée de son Service Pack 3 - et Windows XP. C'est ce qu'a confirmé Microsoft mardi 29 octobre 2002 »

25 Un lecteur signale que « (...) le produit MS-Publisher® 2.0, très utilisé dans les écoles il y a quelques temps, produit des fichiers qu'aucune autre version de Publisher® ne sait lire. Essayez d'ouvrir un fichier Publisher® 2.0 avec Publisher® 97... Impossible ça ne marche pas. ».

fichiers générés par OOo utilisent deux formats totalement documentés et libres de droits. Il semblerait donc que cet ensemble de logiciels (tableur, traitement de textes, logiciel de présentation et logiciel de dessin) soit l'avenir.

Comparaison

Sans prétendre être objectif ni exhaustif, voici maintenant une comparaison entre le traitement de textes d'OOo et celui d'une suite bureautique commerciale et propriétaire. Il ne s'agit pas de dire lequel est le meilleur mais de vous donner des éléments afin que vous puissiez commencer à vous faire une idée (ce comparatif est basé sur une expérience personnelle : il est tout sauf complet et impartial). Rien ne vaut un test par soi-même.

	<i>Suite commerciale non libre</i>	<i>OpenOffice.org</i>
Bogues	Des tonnes !	Des tonnes !
Fichiers générés	Ils sont lisibles par la majorité des traitements de textes, y compris par OOo. Cependant, cette compatibilité n'est que partielle. Ainsi, un document complexe créé avec Word 2000 s'ouvrira avec Word 97 en subissant quelques modifications. ²⁶	Lisibles uniquement par OOo et StarOffice 6 sous Windows (et Koffice sous Linux). Cependant, grâce aux licences qui protègent OOo, n'importe quel programmeur peut décortiquer le format de fichier et produire, en toute légalité, un traitement de texte qui saura parfaitement lire et écrire des fichiers au format OOo. D'après quelques tests effectués, le traitement de texte de OOo est celui qui ouvre le mieux les fichiers générés par Word®. OOo peut enregistrer un fichier au format DOC afin de le rendre lisible par Word.
Système d'exploitation	Très souvent, Windows et Macintosh	Mac, Windows, Solaris, Linux et, à priori, n'importe lequel. Il suffit qu'une personne se décide à « traduire » OOo pour le système en question.
Utilisation	En général très simple et conviviale	OOo copie au maximum l'interface et le mode de fonctionnement de Word® (mais Word® s'est aussi inspiré et développé grâce aux autres traitements de texte). Un utilisateur familiarisé avec Word® n'aura quasiment aucun mal à se mettre à OOo.

²⁶ Microsoft est à l'origine du format de fichier RTF (Rich Text Format). Ce format, censé être plus « universel » que le DOC, n'est de toute façon pas respecté par Microsoft puisqu'à chaque nouvelle version de Microsoft Office, sort de nouvelles spécifications du RTF.

	<i>Suite commerciale non libre</i>	<i>OpenOffice.org</i>
Fonctionnalités	En nombre impressionnant !	OOo n'a pas toutes les fonctions d'une suite bureautique commerciale. Manque notamment à l'appel une base de données (de type Access ²⁷). Cependant, dans le cadre d'une utilisation personnelle, elle remplit largement tous vos besoins. Notez aussi qu'un dictionnaire français n'est pas intégré par défaut ²⁸ dans l'archive ZIP pour Windows pour des raisons de licence. Vous devez donc le télécharger (cf. liens à la fin). Notez aussi que OOo possède des fonctionnalités que Word [®] n'a pas (encore) intégrées : sélection disjointe, exportation au format PDF et Flash par exemple.
Le prix	Gratuit ²⁹ à plusieurs centaines d'euros	Quasi gratuit (après téléchargement, copie ou achat)
Mise à jour	parfois plusieurs années entre deux versions ³⁰	en ce moment environ tous les six mois (il 'suffit' de télécharger gratuitement le logiciel qui pèse près de 60 Mo tout de même)

Les avantages du libre

Les logiciels libres présentent de nombreux aspects positifs. Évidemment, il y a un prix à payer – former les personnels aux nouveaux programmes – et un effort à fournir – le temps d'adaptation. Mais la liberté retrouvée n'en vaut-elle pas la peine ?

L'utilisation de logiciels libres permet :

- d'être dans la légalité en réduisant à néant tout problème lié au piratage ;
- de réaliser des économies quant à la gestion des licences des produits installés (le responsable réseau n'a pas à se soucier de savoir si les licences ont bien été payées, si les logiciels présents sur les machines sont en règle etc.) ;
- de gagner du temps dans l'acquisition des programmes – plus besoin de trouver des crédits nécessaires ni d'attendre que la commande soit passée ;
- dans le milieu enseignant, aux élèves, aux stagiaires I.U.F.M. ainsi qu'aux professeurs de travailler à domicile avec le même programme que celui présent sur leur lieu de travail – et ce, immédiatement ;
- de réduire de façon importante les risques liés aux virus. En effet, la plupart d'entre eux sont opérationnels uniquement sous Microsoft Word[®], Internet Explorer[®] ou Outlook Express[®]. Donc, si vous vous passez de ces programmes, vous diminuez d'autant – sans toutefois être à

27 Plusieurs lecteurs signalent que l'on peut intégrer une base de données dans OpenOffice.org. Vous pouvez voir ici : http://documentation.openoffice.org/HOW_TO/data_source/data1_EN.html qui vous expliquera comment faire (autre possibilité : http://dba.openoffice.org/proposals/MySQL_OOo.html). Cependant, m'adressant à un public qui ne veut pas « mettre les mains dans le cambouis », ce type de fonctionnalité n'est pas véritablement disponible pour un utilisateur lambda.

28 Le dictionnaire français est généralement intégré dans les distributions Linux mais pas dans l'archive pour Windows pour des raisons de licence.

29 Lotus Smart Suite[®] ainsi que StarOffice[®] 6.0 sont quasi-gratuites dans le cadre de l'Éducation Nationale.

30 En fait, il existe des mises à jour intermédiaires (appelées SR ou SP) à télécharger. Saviez-vous qu'il y a eu au moins trois versions de Windows 95 mises en vente successivement ? Word[®] 97 vendu en 1998 n'était pas forcément le même que celui que vous pouviez acheter un an plutôt. Évidemment, ceci n'apparaît pas explicitement sur les emballages.

l'abri – les risques de voir un virus se propager dans votre réseau.

- de gérer plus simplement l'installation des logiciels : pas de numéro de licence à rechercher ni de clé d'activation à obtenir (comme pour Windows® X.P. ou Microsoft Office® X.P.) ;
- de diffuser rapidement et largement des programmes. Ainsi, une administration peut décider d'imposer le format natif de OpenOffice.org, la diffusion de ce logiciel ne posant aucun problème.
- de réaliser, sur le long terme, des économies sur le prix des licences³¹.

En conclusion

Comme il est écrit précédemment, rien ne vaut un essai. Changer de traitement de textes implique une remise en question souvent difficile³² (mais ô combien salutaire). Cependant :

- vous ne risquez pas grand chose (c'est gratuit) ;
- lorsque vous aurez goûté à la liberté informatique, vous ne pourrez plus vous en passer.

Les meilleurs arguments n'ont probablement pas été utilisés pour vous convaincre d'utiliser OOo. J'ai tenté d'être objectif. J'aurai pu vous dire qu'OOo est la meilleure suite bureautique du monde. Mais ce n'est pas vrai (y en a-t-il seulement une³³ ?). Ce document a principalement pour but de vous amener à repenser l'utilisation de vos logiciels de bureautique. Vous avez la dernière version de la meilleure suite bureautique du monde ? Oui, mais en avez-vous vraiment besoin ? Peut-être. Peut-être pas. Le plus important est que ces quelques lignes vous aient fait réfléchir.

Et si vous êtes arrivé à ce paragraphe, alors mon but est atteint et tout n'est pas perdu.

31 Un mémoire de 130 pages très détaillé relate le passage du centre hospitalier Avranches-Granville à OpenOffice.org. La lecture se fait ici : http://oootools.free.fr/memoire_cnam/

32 <http://www.01net.com/article/222242.html> nous apprend qu'« en déployant la suite bureautique libre [OOo] sur 15 000 postes, le ministère de l'Intérieur économise à la fois sur le processus de commande en amont et sur la gestion des licences en aval. »

33 Il existe un traitement de textes permettant de produire des documents de qualité professionnelle qui sort du lot : il s'agit de *Latex*, logiciel libre mis au point il y a 25 ans. Si la prise en main n'est pas forcément simple, le rendu des documents est d'une qualité bien supérieure aux traitements de textes traditionnels (y compris celui de OOo).

PARTIE III : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Quelques conseils pour nommer correctement ses fichiers

- Lorsque vous nommez un fichier (nous parlons ici du nom qui précède l'extension), veuillez toujours à n'utiliser que les 26 lettres de l'alphabet (donc pas celles qui ont un accent) et les 10 chiffres. Évitez d'utiliser des espaces ainsi que des caractères particuliers tels ù, \$, ê, é, è, ç etc³⁴. Ainsi, ne nommez pas un fichier **lettre école.bmp** mais plutôt **lettre_ecole.bmp**. De même, pour nommer vos contrôles, évitez **devoir surveillé numéro 1.doc** car ce n'est pas suffisamment explicite et cela vous obligera à ouvrir le fichier pour connaître son contenu. Choisissez plutôt (pour un devoir de français de 6e par exemple) **6e_ds_participe_passe.doc** car vous savez immédiatement sur quoi porte le contrôle .
- De plus, dans la mesure du possible, trouvez un nom clair et concis ;
- Si le nom de votre fichier est composé (exemple **devoirmaison.txt**), vous pouvez séparer les parties en utilisant le trait bas (« underscore » en anglais : « _ ») situé généralement sous le 8 d'un clavier AZERTY. Votre nom de fichier n'en sera que plus lisible (et deviendra ainsi **devoir_maison.txt**).
- Windows® ne sait pas faire de différence entre les majuscules et les minuscules. Dans le répertoire Mes Documents, **julien.txt** et **JULIEN.txt** désignent le même fichier. (Il existe des systèmes d'exploitation qui, eux, savent faire la différence depuis de nombreuses années !). Nommez votre fichier avec des minuscules uniquement (mais si vous mettez des majuscules, cela ne changera rien), ceci afin d'uniformiser les noms de vos fichiers.³⁵
- N'oubliez pas de faire apparaître les extensions de vos fichiers dans l'Explorateur Windows (il s'agit de décocher une option du type 'Masquer automatiquement les extensions connues'). C'est souvent pratique mais c'est aussi impératif pour des raisons de sécurité.

Il y a plusieurs raisons à tout ceci :

- ainsi, si vous nommez un fichier **Lettre_de_Julien_a_Françoise_du_29_septembre_1998.txt**, vous n'avez plus qu'à croiser les doigts pour ne pas avoir à retaper le nom (on est amené parfois - de plus en plus rarement il est vrai - à le faire. Il vaut mieux, dans ces cas là, un nom court !). Vous pouvez choisir, par exemple, **francoise.txt** placé dans un répertoire que vous nommerez **courrier**. Ainsi, votre document se trouvera dans le répertoire suivant : **c:\Mes Documents\courrier\francoise.txt** ;
- la seconde raison, et non la moindre, est due au prédécesseur de Windows® qui s'appelait MS-DOS® et qui n'acceptait que des noms de huit lettres plus les trois lettres de l'extension. Vous me direz « *Où, mais moi, je travaille avec Windows® 98 et je ne suis donc pas concerné par ces restrictions.* ». C'est vrai, mais si jamais vous devez échanger votre fichier avec un ami qui n'a pas Windows® 98 mais une version plus ancienne (Windows® 3.1) ou un Macintosh, vous aurez quelques problèmes qui n'ont pas toujours de solution d'ailleurs ! Il est à noter que cette restriction est de moins en moins importante à respecter.

34 Ce conseil est à respecter surtout pour des documents que vous souhaitez conserver indéfiniment (comme des photos numériques). Si vous transférez vos fichiers sur un Macintosh, vous pourrez observer que les noms de fichiers subissent des transformations s'ils contiennent des caractères accentués par exemple.

35 En fait, il est nécessaire – voire indispensable – de respecter ce conseil, surtout si vous vous décidez à créer votre site web. En effet, si jamais vous placez vos pages HTML sur un serveur Linux – comme sur <http://www.free.fr>, vous risquez de passer beaucoup de temps à essayer de comprendre pourquoi votre site en ligne ne fonctionne pas alors qu'il marche très bien sur votre machine !

En conclusion, plus le nom de votre fichier sera clair, concis et ne comprenant pas de caractères particuliers, mieux ce sera.

Un peu de typographie³⁶

- En typographie le mot "espace" est **au féminin** quand il s'agit du caractère : **UNE** espace...
- Les signes simples sont :
 - la virgule ","
 - le point "."
 - les points de suspension "..."
 - La règle est : "signe simple, espace simple" ; l'espace se trouve après le signe.
 - Exemple : *Une virgule, un point. La suite... au prochain paragraphe.*
- Signes doubles
 - Les signes doubles sont :
 - le point-virgule ";"
 - les deux-points ":"
 - le point d'exclamation "!"
 - le point d'interrogation "?"
 - La règle est : "signe double, espace double" (une espace avant, une espace après).
 - Exemple : *Oui ? Non ! Voyez donc : c'est ainsi ; ça ne se discute pas.*
- Parenthèses, crochets, accolades
 - On laisse des espaces à l'extérieur, mais pas à l'intérieur.
 - Exemple : *Nous dirons donc (sans insister) que l'on doit respecter les Règles de ponctuation (et de typographie).*
 - Exception : pas d'espace entre la parenthèse finale et la ponctuation simple qui suit.
- Titres
 - Mlle - Mme - Mmes - M. (et non Mr) - MM. - Me (maître) - Mgr (monseigneur)
- etc.
 - "etc." = "et cetera" = "et caetera"
 - On ne met jamais de points de suspension après etc.

36 Cette partie sur la typographie est tirée de ce document : <http://www.interpc.fr/mapage/billaud/ponctua.htm>

PARTIE IV : LE MOT DE LA FIN

Licence de ce document

Ce document est sous licence Gnu F.D.L. (Gnu Free Document Licence ou Licence de Documentation Libre Gnu). Cela signifie que vous êtes libre de le reproduire, le recopier, le réutiliser, le modifier et le distribuer à condition de lui attribuer les mêmes libertés de copie, d'utilisation etc. De plus, il n'est pas nécessaire d'avertir l'auteur que vous réutilisez son oeuvre (même si cela lui fera toujours plaisir de le savoir). En revanche, il vous est demandé de citer l'auteur à l'origine du document.

Cette licence a pour but de protéger le présent ouvrage ainsi que les libertés qui l'accompagnent. Vous ne pourrez donc pas le modifier, le distribuer et dire : « *Vous n'avez pas le droit de redistribuer ce document .* » parce que vous lui aurez supprimé une liberté.

Liens Internet

<http://www.openoffice.org> : le site officiel de OOo (en anglais)

<http://lang.openoffice.org/fr> : le site officiel de OOo dans sa version française. Vous pourrez y télécharger les dernières versions (Linux et Windows®) en français.

<http://www.ooodocs.org/dictinstall/fr/index.html> : un programme en français vous permettant de télécharger et d'installer très simplement un dictionnaire français pour OOo Windows (mais il y a aussi d'autres langues).

<http://linuxfr.org> : pour suivre l'actualité concernant Linux et les logiciels libres.

<http://www.framasoft.net> : un formidable site web créé par un enseignant pour les enseignants. Il y est répertorié une masse impressionnante de logiciels libres ou gratuits utilisables dans l'enseignement. Vous y trouverez aussi quelques didacticiels (dont au moins un pour OOo).

<http://google.fr> : le meilleur moteur de recherche à l'heure actuelle (les ordinateurs qui le font fonctionner sont sous Linux).

<http://www.eeggs.com/> : un site qui recense toutes les 'anomalies' ou bizarreries cachées dans les logiciels.

<http://www.atika.pm.gouv.fr/> : Agence pour les Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Administration. Son travail porte plus particulièrement sur la définition d'un cadre commun d'interopérabilité entre les systèmes d'information des administrations et de leurs partenaires.

<http://julien.noel.free.fr/ooo/> : les origines de ce documents. Jetez-y un oeil pour obtenir la dernière version.

Pour rire

Faites cette expérience riche d'enseignements : envoyez un email à un ami en lui expliquant que le fichier attaché au message contient des informations capitales (ou drôles, comme vous voulez – même une page blanche fait l'affaire). Évidemment, vous n'omettez pas de joindre un document créé à partir d'OOo, document que le destinataire ne pourra pas lire (il ne faudrait pas qu'il possède déjà OOo, sinon, c'est vous qui êtes en retard d'un train par rapport à votre ami). Vous vous amuserez probablement de sa réaction (« *Mince, je n'arrive pas à lire ton document ! C'est normal ?* ») et lui répondrez que, vous non plus ne possédez pas Word® et qu'en conséquence, vous ne pouvez pas lire ses fichiers DOC (je sais, c'est un peu de la mauvaise foi mais il faut parfois savoir être provocateur pour engendrer une réaction salutaire). Vous pourrez alors lui expliquer les formats de fichier et, pourquoi pas, lui envoyer ce document que vous aurez, au préalable, converti au format... DOC ;-)

Véridique

Pour étayer (égayer ?) certaines affirmations de ce document, je reprends quelques passages trouvés sur <http://www.koudou.org>. Merci aux animateurs de ce site.

- **Microsoft et les logiciels libres**

Décembre 1997, Microsoft investit 395 millions de dollars pour acquérir Hotmail®, l'un des principaux services de courrier électronique. A la tête de cet imposant système, Microsoft souhaite bien évidemment faire passer les serveurs de FreeBSD à Windows® NT. Pari réussi pour Microsoft... pendant quinze jours ! Exchange® (système de gestion de courrier de Microsoft) s'effondre et il faut revenir aux logiciels libres qui géraient les neuf millions d'adresses de l'époque. Bien évidemment, avec la popularité croissante du courrier électronique, la situation ne s'est pas arrangée (ou si peu) et il a été démontré récemment que Hotmail® fonctionnait encore avec des logiciels libres.

<http://www.theregister.co.uk/content/28/23348.html>

- **Microsoft et les médias**

Quand le président de Microsoft effectue en personne devant la presse une présentation de son "nouveau" système d'exploitation (Windows® 98) on peut supposer que tout a été mis en oeuvre pour que les choses se passent au mieux. Il s'agit avant tout de convaincre les clients que les bogues de Windows® 95 ont été corrigés et que ce nouvel opus est fiable. Que penser alors quand un écran bleu vient sanctionner la simple installation du périphérique choisi pour la démonstration ? « C'est pour cela que nous ne le distribuons pas encore » s'exclame Bill Gates.

<http://alt.venus.co.uk/weed/humour/gates30.htm>

- **Microsoft et les pirates**

Microsoft lutte activement contre le piratage, notamment par l'intermédiaire de la BSA (Business Software Alliance) . Tout le monde connaît la maxime « Faites ce que je dis pas ce que je fais ». En septembre 2001, Microsoft est condamné par le tribunal de Nanterre pour avoir intégré à son logiciel Softimage 3D® un module sur lequel la firme n'a plus aucun droit et qu'elle avait promis de retirer du code de Softimage 3D®. Mieux. Voici un extrait de Pirate Mag numéro

4 : « Microsoft s'enlise au Vietnam ! Microsoft, un vulgaire pirate ? Qu'on en juge :[...] La société VNI, qui commercialise le système de saisie propre à l'écriture locale porte plainte contre le géant de Redmond qui a repompé intégralement non seulement son logiciel mais aussi sa marque de fabrique, tout en ayant le culot de soutenir que VNI est du domaine public ! On devrait dénoncer [Microsoft] à la BSA, juste pour voir... Il y a tout de même un gouffre entre une entreprise (ou un particulier) qui installe le même logiciel sur plusieurs machines et une multinationale du software qui recopie du code en espérant que personne ne s'en rendra compte. »

http://www.weblmi.com/news_archives/2001_11_29_Condamnation___Micro_old/News_view

- **Microsoft défie les crackers**

En août 1999, Microsoft lance un défi sur Internet : son nouveau système d'exploitation (Windows 2000) est si fiable qu'aucun cracker ne parviendra à y trouver une faille de sécurité. Il est vrai que personne n'y est parvenu, et pour cause le serveur n'a pas fonctionné assez longtemps ! D'après le directeur du marketing de Microsoft c'est la foudre qui est responsable de cette panne. Il a fallu changer un routeur et même après cela, le site n'a été disponible que par intermittence. Les ingénieurs de Microsoft ignorent-ils que la sécurité d'un serveur passe aussi par la protection physique de la machine ? On a du mal à croire que les locaux de la firme à Redmond ne sont pas équipés de paratonnerres et d'onduleurs.

<http://news.com.com/2100-1001-229501.html?legacy=cnet>

Citations

« Put..., pourquoi ça ne marche pas ?!!! »

Un utilisateur de Windows®

« It's not a bug, it's a feature ! » que l'on pourrait traduire par « Ce n'est pas un bogue mais une fonctionnalité ! »

Plaisanterie faite à propos de Microsoft qui utiliserait ce type d'arguments pour justifier les dysfonctionnements de ses programmes.

Un avant-goût du futur...

Le journal allemand Süddeutsche Zeitung³⁷ daté du 4 avril 2003 nous apprend que « la mairie de Munich va bientôt faire migrer la majeure partie de son infrastructure informatique. Elle a commandé une étude pour savoir quelle solution est la meilleure : "tout Microsoft" (XP avec MS-Office), "tout libre" (Linux avec des outils bureautiques libres), ou un des trois autres mélanges pris en compte. Résultat : la solution "tout libre" l'emporte, la solution "tout MS" se plaçant avant-dernière. De plus, le "tout Microsoft" coûterait globalement 25 % plus cher au contribuable. Munich en arrive donc à la même conclusion que Schwäbisch Hall (qui est déjà passée sous Linux), mais à une toute autre échelle : Schwäbisch Hall compte 35.000 habitants, Munich 1,3 millions. Microsoft s'est inquiété et a vivement réagi : Steve BALLMER [le P.D.G. De Microsoft en personne] a interrompu ses vacances en Suisse et a pris rendez-vous avec le maire de Munich, Christian UDE. Microsoft propose (notamment) des rabais importants sur ses licences et des aides pour l'équipement informatique et internet des écoles munichoises. Le conseil municipal a reporté

37 <http://linuxfr.org/2003/04/08/11993.html>

sa décision au 28 mai 2003, afin d'inclure ces nouveaux éléments dans l'étude. »³⁸.

Enfin, la municipalité de Munich adoptera la solution « tout libre ».

38 Document allemand original : <http://www.sueddeutsche.de/aktuell/sz/getArticleSZ.php?artikel=artikel104.php>
Cette information a été reprise ici : http://www.infoworld.com/article/03/04/07/HNballmer_1.html